

LE POLITIQUE.

SOMMAIRE. — Délibérations du cabinet français sur la question d'intervention. — Situation de l'Espagne. — Lettre violente de M. O'Connell au duc de Wellington. — Détails sur l'ouverture des salons de l'exposition des produits de l'industrie belge. — Discours du ministre de l'intérieur. — Exposans. — Travaux de la chambre depuis l'ouverture de la session. — Epizootie. — Nomination dans l'administration des finances.

FRANCE.

Paris, le 14 septembre. — La reine-régente réclame une intervention directe et prompt, et l'on hésite à la lui accorder. Le *Journal des débats* déclare aujourd'hui qu'on ne sait encore ce qu'on fera. Voici ses paroles : « Quoique la situation de l'Espagne appelle et fixe la plus sérieuse attention du gouvernement, nous ne sommes pas en mesure d'annoncer qu'il ait été pris de résolution. »

— Le cabinet des Tuileries prend la situation de l'Espagne en très-sérieuse considération. Un conseil des ministres a été tenu ce matin ; on y a agité, dit-on, la question de l'occupation de plusieurs forteresses d'Espagne par les troupes françaises. Ce qui est certain, c'est que beaucoup de régimens sont dirigés vers la frontière. (Bon Sens.)

— Le gouvernement n'a rien fait publier hier sur les affaires d'Espagne. A l'époque du 5, Madrid était tranquille. Le nouveau ministre de l'intérieur, Rivar-Herrera, avait pris possession de son portefeuille et expédié des circulaires dans les provinces. M. Mendizabal, le messie politique du jour, était attendu de moment en moment. Les juntes provinciales ne paraissent pas unies par un but commun. Les uns veulent des cortès constituantes, les autres la constitution de Cadix, quelques-uns s'en tiennent au statut avec des lois organiques.

L'intervention est toujours le point de mire de tout l'entourage du gouvernement. S'il faut en croire une feuille du soir, la demande en aurait même été faite dans les termes les plus formels au cabinet des Tuileries.

En attendant, Bilbao, que les carlistes avaient de nouveau cerné, se trouve délivré encore une fois par suite du mouvement combiné des troupes de la reine et de la légion anglaise de Saint-Sébastien. Il n'est plus question de don Carlos, ce prince est pour le moment éclipsé du théâtre de la guerre. Il est sans doute en congé de semestre, avec l'autorisation de ses généraux.

Dans la situation où se trouve l'Espagne il serait superflu de prédire ce que va être son sort. Tout est possible dans ce pays, et la crise qui l'agite peut avoir un dénouement subit et complètement inattendu. Ce dont on peut être certain, c'est que le mouvement des provinces a surtout été décidé par les bruits de trahison et d'accord avec don Carlos. L'Espagnol a vu la main de l'étranger dans les derniers événements. Il n'en fallait pas davantage pour irriter son orgueil.

La nouvelle de la formation d'une junte révolutionnaire à Madrid ne s'est point confirmée officielle-

LA MAL SAINT-MARTIN.

SCÈNE DE LA LUTTE COMMUNALE AU PAYS DE LIEGE. 1312. (fin.)

Le prévôt et ses amis retirés, comme nous l'avons dit, dans la cathédrale, entendent le tumulte, et voudraient pouvoir hâter l'arrivée des drapiers, des tanneurs et des vigneronns ; ils brûlent d'en venir aux mains avec les nobles. Tous, cependant, ne partagent point leur belliqueuse ardeur : Gauthier de Brunshorn, connu par son caractère humain et pacifique, conçoit l'espoir de faire cesser le combat ; il sort de l'église, accompagné de quelques hommes : Mesires, s'écrie-t-il, que venez vous faire ici ? pourquoi ces armes et ces cris forcés ? N'oubliez pas que celui qui frappe du glaive périra par le glaive !... On lui laisse à peine achever ces mots, les nobles l'entourent de toutes parts ; Gauthier voit le danger, et dégage son épée, la seule arme dont il avait cru devoir se munir pour accomplir une mission de paix ; mais le nombre l'accable ; blessé et terrassé, il succombe avec ceux qui l'accompagnent ; leurs corps sont aussitôt foulés aux pieds et mis en pièces.

D'un autre côté, les bouchers continuent la lutte avec avantage ; l'un d'eux nommé Herembaut de Metz, s'était avancé jusqu'au milieu des nobles, armé d'un gros mortier en fer, et venait d'en blesser mortellement le mayeur Des Changes en le lui lançant à la tête. Cet accident jeta quelque trouble dans les rangs de la noblesse.

Non loin du théâtre du combat, Bouchard avait vu les chefs du complot sortir de la maison du mayeur et se diriger vers le marché. Instruit peu de temps après par le tumulte que l'affaire était engagée, il fit sonner la cloche des

ment aujourd'hui. Plusieurs journaux disent cependant que des courriers de Bayonne en ont porté la nouvelle au gouvernement français.

Les travaux de fortification du château de Vincennes, faits depuis 5 ans, sont, comme on le pense bien, considérables. Jamais cette place n'avait été sérieusement mise en état de soutenir un siège, ni même un coup de main ; aujourd'hui les choses sont bien changées, casematé, bastionné, miné et défendu comme il est par plus de 500 pièces d'artillerie, ayant tout un arsenal dans son sein, Vincennes est déjà imprenable ; cependant tous les travaux ne sont point entièrement achevés, on fait aujourd'hui dans l'une des cours un immense bâtiment destiné à servir de prison aux détenus politiques.

— A la foire des maîtres de forges, tenue la semaine dernière à Besançon, il s'est fait peu d'affaires. Les fontes fines qui avaient été vendues à 230 francs aux précédentes foires ont été cédées à 220 les mille kilog., c'est-à-dire à 10 francs rabais ; encore moitié des fontes disponibles n'ont pas trouvé d'acheteurs à ce prix. Déjà cet article avait subi une baisse assez sensible à la foire de Châlons dans les premiers jours de juillet. On pense généralement que cette progression en baisse pourrait bien continuer aux foires prochaines.

M. O'Connell a adressé au duc de Wellington une longue lettre pleine de cette énergie tribunitienne et populaire qui enchante les masses : il commence par répondre à l'accusation portée contre lui par le noble duc, à l'occasion d'une prétendue condamnation pour félonie qu'il aurait subie ; il prouve que ce reproche est dénué de tout fondement.

M. O'Connell parle ensuite de la grande influence politique qu'il exerce et qui a, dit-il, sa source dans les griefs, l'oppression et les maux de l'Irlande. Ceci est une grande vérité : ce sont les malheurs de l'Irlande qui ont fait M. O'Connell ce qu'il est. Arrivant à ce qu'il appelle la conspiration de quelques traitres orangistes pour changer l'ordre de succession et écarter la princesse Victoire, M. O'Connell fait observer qu'en dépit de la discrétion du chef officiel du complot, la mine a fait explosion, et ce grand seigneur s'est empressé d'aller cacher dans la réunion des despotes couronnés de Kalisch sa honte et son dépit... Ces paroles énergiques feront faire au personnage qui en l'objet de sérieuses réflexions au milieu de l'extase des fêtes de Kalisch. M. O'Connell, passant ensuite en revue les principaux membres de l'oligarchie tory, dit au sujet du marquis de Londonderry : « Un Londonderry, qui, au dire d'un irlandais illettré, n'aurait pas même assez d'intelligence pour mener paître un troupeau d'oies ; pour ma part, je suis persuadé qu'il serait incapable de savoir au juste combien il en doit ramener le soir mais ce qu'il a de certain, c'est qu'il ramènerait une oie de plus, qui ne serait pas susceptible d'être servie. » C'est là un sarcasme qui rappelle le genre de Cobbett.

M. O'Connell insiste surtout sur ce que l'influence qu'il possède n'est pas due à l'avantage d'une grande aisance. « Je ne suis, dit-il, que le fils d'un pauvre gentilhomme de campagne ; cette influence, je ne la dois pas non plus à une grande fortune, car la mienne est bien modeste ; je ne la dois pas non plus à un talent supérieur, je suis un homme très-ordinaire. Savez-vous à qui je la dois ? à vous-même

drapiers, et il n'attendait plus que l'arrivée des tanneurs pour aller y prendre part.

Aux premiers sons de la cloche, les tanneurs s'étaient dirigés vers le Pont des Arches (le pont de Réginaud), qui séparait de la ville le riche et peuplé quartier d'Outre-Meuse. C'était là que demeuraient la plupart des nobles. La puissante famille des Des Prez, avait su pendant longtemps soustraire ce quartier à la justice temporelle des évêques de Liège, et jusqu'en 1199, le pouvoir du prince dans la cité, venait expirer aux bords de la Meuse. Une forte muraille qui s'élevait le long de la rivière et deux portes avec de solides ponts-levis défendaient l'entrée de la chaussée Des Prez et fermaient les rues habitées par les pêcheurs et par les tanneurs. Ceux-ci trouvant les portes fermées et les avenues du pont défendues par beaucoup de nobles et d'hommes d'armes, ne voulurent pas engager là une lutte qui pouvait se prolonger et les empêcher d'accomplir les ordres du prévôt ; ils passèrent la Meuse dans des bateaux et vinrent, en même temps que les vigneronns, rejoindre les drapiers.

Bouchard se dirige aussitôt vers le marché avec tous ses hommes ; ils avaient à peine fait deux cents pas, qu'ils rencontrèrent le mayeur blessé, accompagné d'une nombreuse escorte qui le transportait chez lui. Ils l'attaquent avec fureur ; le mayeur tombe au pouvoir de la populace ; son corps est percé de mille coups et l'escorte est violemment refoulée jusqu'au marché que le peuple entoure de toutes parts.

Le prévôt apprenant l'arrivée du bourgmestre, fait ouvrir les portes de l'église, et criant : *Notre Dame et St-Lambert*, il fond à son tour sur les nobles, avec tous ceux qui s'étaient

milord, et à vos amis politiques : c'est vous qui avez créé cette influence, vous qui la continuez, vous qui, si vous n'êtes pas maîtrisés et réprimés, ne ferez que l'augmenter et la confirmer. La nation irlandaise a foi en mon courage moral, en ma persévérance infatigable pour défendre ses droits menacés par vous, et la nation irlandaise a raison ; car jamais je ne cesserai de me plaindre tant qu'il restera quelque sujet de plaintes ; mais la nation a surtout en ce Dieu, qui, en daignant me choisir, moi faible et chétif instrument, pour assurer les libertés d'un grand peuple, semble in liquer qu'enfin, après des siècles d'ailliction, approche le jour de la miséricorde.

Justice, justice pleine et complète à l'Irlande ! voilà le but de mes efforts, l'objet de mes vœux, voilà où il faudra, messeigneurs, que tôt ou tard vous arriviez ! 6 millions 600 mille catholiques contre 100 mille orangistes au plus les chances ne sont pas égales, et le résultat de la lutte ne serait pas douteux. Encore une fois, Justice à l'Irlande ! c'est le seul remède à une crise violente. M. O'Connell, après avoir énuméré ce qu'il appelle le catalogue des injustices dont le pouvoir s'est rendu coupable envers l'Irlande, ajoute : « Vous n'avez, je vous le déclare qu'un seul moyen de détruire la puissance des agitateurs en Irlande, c'est de mettre ce pays sur un pied égal avec l'Angleterre pour les droits, les privilèges et les franchises, nous ne demandons rien de plus, nous ne nous contenterons pas de moins. Nous savons que nous n'avons rien à attendre de vous personnellement : vous êtes le seul homme peut-être qui parvenu au faite de la grandeur, n'a pas une seule fois fait preuve de noblesse et de générosité, jamais votre patronage ne fut acquis à d'autres qu'à vos créatures, ou quelque chose de pis. Repassez en votre mémoire votre histoire comme homme d'état : un jour vous déclarez que vous deviendriez fou si vous fallait entrer en place, un mois après vous êtes premier ministre ! Vous soutenez que les bourgeois-pourris et le système des nominations sont la perfection de la nature humaine, et aujourd'hui vous vous faites le disciple du réformateur de Tamworth, qui ne soupire après le pouvoir que pour étendre la bénédiction de la réforme à toutes les branches de l'état ! J'ai fini avec vous, ma première lettre familière sera pour votre collègue en réforme, sir Robert Peel, en réponse à son impudent et hypocrite bavardage de Tamworth. »

Cette lettre porte pour épigraphe : « Quelques hommes doivent leur grandeur à leur mérite, à d'autres on la jette. » (Shakespeare.)

— Il paraît que la mode des correspondances par initiales va s'introduire dans les journaux.

Le *Journal de Paris* contenait ces jours-ci l'avis suivant : « M. P. L. M. est invité à passer à La. P. D. P. »

Voici maintenant ce que nous lisons dans un journal de province : « La lettre D. est avertie que ses rendez-vous avec la lettre A. ont été découverts par la lettre M. qui s'est empressée de tout dire à la lettre C. à bon entendeur salut. »

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 15 SEPTEMBRE.

S. M. est partie ce matin à sept heures, accompagnée du marquis de Chasteler et du général d'Hane de Steenhuyse, pour le camp de Beverloo. S. M. sera de retour à Bruxelles, le 20 de ce mois.

retirés dans la cathédrale. A ce nouveau choc, le peuple pousse des hurlements d'une joie sauvage ; les vigneronns, les drapiers, les tanneurs, les bouchers se ruent derechef sur l'ennemi. A la lueur des torches qui éclairent çà et là faiblement le lieu de la scène, on distingue au premier rang le prévôt tout couvert de sang et de poussière ; à ses côtés se dresse Bouchard qui, armé d'une lourde hache d'armes, assomme tous ceux qui osent se mesurer avec lui. Vingt fois il se jette dans les rangs de la noblesse, vingt fois il reparait toujours plus furieux, et les hommes des métiers, animés par l'exemple de leur chef, font des prodiges de valeur. L'échevin Surllet Du Lardier ne se fait pas moins remarquer parmi les nobles ; il se précipite à différentes reprises au milieu de ces masses rugissantes, terrasse le porte-enseigne du prévôt, et lui enlève sa bannière. St-Martin, Thiry de Seraing et beaucoup d'autres déploient aussi la plus grande bravoure. Quoique cernés de toutes parts, les nobles conservent une attitude menaçante ; calmes et impassibles, ils opposent leurs armures de fer et leur habitude des combats à l'impétuosité de cette population furieuse et déchainée.

L'ardeur du peuple diminuait cependant à mesure qu'il voyait l'inutilité de ses efforts, et le bourgmestre qui s'en aperçut expédia sur le champ des émissaires pour réclamer le secours de tous les hommes de la banlieue.

Le jour commençait à poindre et vint bientôt éclairer ce sanglant spectacle. La foule, quoique grossissant d'heure en heure, avait ralenti ses attaques, et par une espèce d'accord tacite, il s'était conclu entre les deux partis une trêve de quelques instans. Dupont, qui jusqu'alors avait soutenu les efforts des nobles, ne tarda pas à se convaincre qu'ils ne

OUVERTURE DES SALONS DE L'EXPOSITION.

A dix heures et demie, M. le ministre de l'intérieur est arrivé, accompagné de M. le secrétaire-général de son département et de M. le directeur de l'industrie et du commerce. M. Ernst, ministre de la justice, M. le baron Evain, ministre de la guerre, les présidents des deux chambres, les membres de la commission d'industrie et de commerce de la chambre des représentants et beaucoup d'autres membres de la même chambre, la régence, la chambre de commerce, la commission provinciale d'examen des objets destinés à l'exposition, et les membres du jury présents à Bruxelles, étaient déjà réunis dans le vestibule et le premier salon.

M. Rouppe, bourgmestre, président de la commission directrice, a adressé à M. le ministre de l'intérieur une courte allocution. M. de Theux a prononcé le discours suivant :

Messieurs, C'est avec une véritable satisfaction que nous venons procéder à la cérémonie de l'ouverture de l'exposition des produits de l'industrie belge. Cette réunion imposante de tant d'objets divers, remarquables par leur beauté et par leur bonne qualité, est une preuve certaine que nos artistes et nos industriels ont su, par leurs talents et leur génie, ainsi que par leur persévérance et leur activité, surmonter les épreuves difficiles auxquelles l'industrie a été soumise, par suite de notre régénération politique, et des événements graves qui ont successivement agité une grande partie de l'Europe.

Si l'une de nos principales industries qui a eu le plus à souffrir de ces événements n'a pas encore réparé toutes ses pertes, elle n'en a pas moins marché dans la voie des perfectionnements; c'est ainsi que par ses propres efforts et par le secours d'une meilleure législation sur lequel elle peut compter à juste titre, elle participera à la prospérité dont jouissent déjà la plupart des autres industries.

A la vue des succès obtenus par les efforts de nos industriels dans la période des cinq années qui viennent de s'écouler, que ne devons nous pas attendre dans un avenir très-prochain, lorsque nous portons notre attention sur les nouveaux éléments de prospérité qui se développent de jour en jour ?

Les voies de communication qui s'étendent dans nos diverses provinces sous la protection du gouvernement et avec l'aide des associations, les perfectionnements de tout genre que l'on introduit dans notre industrie, le bon esprit de la classe ouvrière, et le zèle avec lequel on s'applique à son éducation et à son instruction, contribueront puissamment à faciliter la concurrence de nos produits à l'étranger.

L'esprit d'association qui déjà crée de grandes choses à l'intérieur, nous ouvrira encore incessamment des débouchés certains dans les contrées les plus éloignées.

Le commerce activé par les chemins de fer et par de nouvelles facilités qui doivent vivifier nos ports de mer, répandra de plus en plus les produits de notre industrie.

C'est ainsi que, se prêtant un mutuel appui, l'industrie et le commerce assurent à notre belle patrie une nouvelle ère de prospérité.

En attendant un avenir aussi heureux, nous pouvons, Messieurs, contempler le présent avec satisfaction; il mérite toute notre attention; vous remarquerez que, quelque considérable que soit le nombre d'articles exposés, ce nombre eût été plus grand encore, si, comme avant l'exposition de 1830, un délai de 2 ans eût pu être accordé pour ce concours. C'est ainsi que quelques industries, qui sont parvenues chez nous au plus haut degré de perfection et dont la prospérité est notoirement connue, offrent cependant aujourd'hui le moins d'articles à nos regards.

Si, malgré le peu de temps qui a été accordé pour l'exposition, nous la voyons aussi brillante, nous le devons en très-grande partie au zèle et au patriotisme des membres de la commission qui ont employé tous leurs efforts pour que cette exposition fût digne du pays; aussi nous les prions de recevoir ici l'expression de notre vive reconnaissance.

Au nom du roi, nous déclarons l'exposition ouverte.

Le cortège a ensuite visité les salons. Il était midi et demi, quand il a quitté le palais de l'industrie.

On compte déjà près de 600 industriels qui ont voulu prendre part au concours; ce nombre doit s'accroître encore.

pourraient plus résister long-temps à ces masses, sans cesse repoussées et revenant sans cesse plus nombreuses et plus terribles. Il parvient à se glisser dans la foule et cherche à décourager le peuple en semant les bruits les plus alarmans. Quelques lâches redoutant un danger, dont rien cependant ne motivait l'existence, crient déjà qu'il faut demander merci, mais Bouchard et le prévôt arrivent; ils apprennent les tentatives de Dupont, démasquent le traître, raillent le courage des métiers et ordonnent de continuer le combat.

Les nobles affaiblis, épuisés par ces attaques répétées, et ne voyant pas arriver le comte de Looz, songent enfin à la retraite. Mais Surllet qui dirigeait leurs mouvemens, et qui n'avait pas cessé de se distinguer ne peut s'y résoudre. Il presse, il encourage ses compagnons, il leur démontre que s'ils parviennent en Publicmont près de l'église de St-Martin, ils sont sauvés; que cette position élevée et naturellement fortifiée les mettra à l'abri du courroux populaire, et qu'ils pourront y attendre en sûreté l'arrivée du comte. On suit le conseil de Surllet, les nobles se font jour à travers la foule, traversent le pré de l'évêque, et quoique vivement harcelés, montent les degrés de St-Pierre. Le passage assez étroit qui conduisait de la place de St-Pierre en Publicmont, leur offre le moyen de se défendre avec une nouvelle vigueur; ils s'en emparent; s'y fortifient et afin de ne pas être tournés, ils barricadent sur le champ l'entrée de la Haute-Sauvinière avec des matériaux entassés près de l'église de Ste-Croix, pour la construction de plusieurs maisons.

Le prévôt, que cette résistance opiniâtre irrita, fonda de nouveau sur les nobles avec un redoublement d'énergie, en tua plusieurs, et parvint jusqu'à Surllet. Par malheur, quelques hommes seulement avaient osé s'aventurer avec lui

Si dans l'exposition de 1835, les regards ne sont pas frappés par le luxe et par l'excessive richesse des objets, ils n'ont pas non plus à s'arrêter trop souvent sur des inutilités, ou des tours de force qui ne prouvent rien en faveur de la situation réelle de l'industrie. Les exposans semblent avoir en général compris que ce qu'on demandait à chacun c'était de connaître son travail de tous les jours, ce qu'il peut livrer à la consommation. Et à ce sujet, nous exprimerons le regret qu'un petit nombre seulement d'industriels ait cru devoir coter le prix de vente de ses articles.

La préparation des métaux, les toiles de lin de toute espèce, les tissus de draps, les dentelles, certaines impressions sur étoffes de soie et de coton, les tapisseries, quelques meubles, les papiers pour tenture et pour impression, la coutellerie, les armes, la construction des poêles, voilà les genres dont nous pouvons à plus juste titre que jamais nous enorgueillir. Les noms de M. Poncellet, de Liège, pour ses aciers; de M. Biolley, de Verviers, pour ses draps; de M. de Hemptinne, de Gand, pour ses impressions de coton; de M. J. Ch. Danniell, de Courtrai, pour ses fils de lin; de M. Ch. Claes, de Lembeq, pour ses laines peignées; de M. J.-F. Van Hoegarden, de Cureghem, pour ses cotons filés et teints; de M. Schumacher-Overmann et C^e de Tournai, pour lins et tapis; de M. Ch. Demevins, de Meslin l'Evêque, pour ses soies grèges; de M. Hennesy, de Bruxelles, pour ses papiers; de M. Vlies, de Bruxelles, pour ses cordages; de M. de Keyser, de Bruxelles, pour ses couvertures; de M. Laurent Demoor, de Lokeren, pour ses lins; de M. Roggeman d'Hoogde, de la même ville, pour les chaovres; de M. Vansanten, de Gand, et de MM. Evernaerts frères, de Louvain, pour leurs papiers peints; de M. Malherbe de Goffontaine, pour ses fusils; de M. Tardent-Pirlet, de Bruxelles, pour les dentelles; de M. Van Havar de Hamme pour les cordes de chanvre et de fil de cuivre, etc., etc., sont déjà cités avec honneur.

Les machines ne se montrent qu'en petit nombre: toutefois on faisait foule devant deux tondeuses à draps perfectionnées, l'une longitudinale et l'autre transversale sortant des ateliers de MM. Houget et Teston, de Verviers. (Emanç.)

Il devait y avoir hier séance du sénat, à trois heures et demie l'assemblée n'étant pas encore en nombre, la séance a été remise à aujourd'hui à deux heures.

Il résulte d'un article publié ce matin par l'Union, que la pensée du ministère n'est pas d'augmenter le personnel de la douane, mais de le réorganiser, par le projet de loi qu'il se dispose à présenter aux chambres. L'Union dit aussi que l'on ne s'est nullement engagé à modifier le tarif des douanes, dans le sens de la majoration des droits.

Réunie le 4 août, la chambre des représentants s'est séparée hier, après avoir, en trente-deux séances, procédé à la vérification des pouvoirs de la moitié de ses membres, nommé son bureau et ses commissions permanentes, adopté huit projets de lois dont trois fort importants, et entamé une discussion (celle relative à l'industrie cotonnière) qui, si elle ne s'est pas terminée par le vote de dispositions législatives, n'en a pas moins résolu des questions de principe d'une haute por-

dans les rangs de la noblesse; il est entouré de toutes parts; adossé contre une muraille, il se fait un rempart des ennemis qu'il immole; ses forces s'épuisent cependant; son sang coule abondamment de plusieurs blessures; il tombe enfin aux pieds de Surllet, qui lui assène sur la tête un coup de hache à deux tranchans; un second coup l'achève et son corps est mis en pièces, malgré les efforts héroïques du peuple pour se faire jour jusqu'à lui.

En voyant tomber Blankenheim, les métiers poussent des cris de rage; la nouvelle de cette mort se répand avec la rapidité de l'éclair; l'exaspération est à son comble, armés de pieux, de longs bâtons ferrés, de tout ce qu'ils ont trouvé sous la main, les uns se précipitent vers les degrés de St-Pierre, les autres courent à la Sauvinière détruire les barricades, rompre les chaînes, et presqu'en même temps corps à corps contre ces hommes couverts de fer.

Les nobles dont la mort du prévôt a relevé le courage, opposent une vigoureuse résistance. Un premier renfort de quatre à cinq cents Hesbignons, envoyé par le comte de Looz et annonçant sa prochaine arrivée, entre à l'improviste dans la cité par la porte Ste-Marguerite. Les métiers épuisés par un combat qui durait depuis plus de dix heures, lâchent pied; ils sont refoulés jusqu'au milieu de la place aux Chevaux. Une circonstance accablante vient encore augmenter leur découragement: Dupont, dont jusqu'alors les tentatives de démoralisation avait échoué contre l'extrême irritation du peuple, rentre aux yeux de tous dans les rangs de la noblesse.

Cependant Bouchard rallie les bourgeois près du Font-d'He; il épuise son éloquence pour en obtenir un dernier effort; mais ses paroles expirent; perdues dans les mur-

tée. Les huit projets de loi adoptés par la chambre sont :

- 1° Le projet supprimant la perception des r.o.p.c. additionnels;
- 2° " réglant l'enseignement supérieur donné aux frais de l'état,
- 3° " sur les étrangers;
- 4° " instituant un second vice-président au tribunal de Bruxelles;
- 5° " relatif aux belges revenus du service étranger;
- 6° " déterminant les conditions des naturalisations;
- 7° " accordant un crédit pour les frais d'une légation en Italie;
- 8° " approuvant la transaction passée entre le ministre de l'intérieur et les concessionnaires de la Sambre. (Union.)

M. Fétis dément dans un journal qu'il fasse partie du jury pour le concours de musique.

On a commencé cette semaine la construction des divers pavillons pour le concours d'harmonie au Parc.

On écrit de Gand, le 14 septembre :

On a fait remarquer hier que M. Maës ayant de fait sur vécu à son épouse, tout l'effet du testament cesse par rapport à sa femme prédécédée, et ce qui était légué, retourne aux héritiers naturels de M. Maës, qui sont Mlle. Marie sa sœur, Mme. Malou son autre sœur, et les quatre enfans déjà mariés de feu son frère Jose Maës.

Mlle. Marie Maës n'est pas moins généreuse envers les pauvres que ne l'était son malheureux frère; un grand nombre d'indigens sont régulièrement secourus par cette vertueuse demoiselle.

M. César Maës figurait sur le tableau des éligibles au sénat comme le plus fort contribuable de notre province; il payait environ 2000 florins de contributions.

On assure que M. Ch. Maës, neveu du défunt, et qui s'était empressé de se rendre à la maison mortuaire aussitôt après avoir appris la nouvelle de l'assassinat, a été remis en liberté peu après son arrestation.

Un agriculteur du Brabant a fait publier dans les journaux de Bruxelles, les observations suivantes :

Une épizootie d'un caractère contagieux règne dans la plupart de nos provinces; elle s'attaque plus particulièrement aux bêtes à cornes qui y succombent dès qu'elles en sont atteintes. Cette perte cause la ruine des petits agriculteurs, et entame la fortune des grands fermiers. Certes, un mal semblable est assez grand pour qu'on songe à le détruire ou au moins à en arrêter les effets désastreux qui malheureusement se font sentir dans les campagnes depuis plusieurs années. Les petits moyens, les demi-mesures sont insuffisants en pareil cas.

Des moyens extraordinaires doivent être employés, et en premier lieu nous éveillerons l'attention de la police rurale sur les dangers qui résultent inévitablement du déplacement et de la vente des bêtes atteintes de la contagion qui vont la communiquer dans les fermes où elle n'existait pas encore, ou peuvent occasionner des maux plus grands encore lorsqu'elles sont destinées à la boucherie. En second lieu nous proposons de former un fonds d'agriculture, au moyen du rétablissement de l'impôt sur

murs de la foule consternée. Tout à coup une formidable clameur s'élève, des bandes nombreuses débouchent sur la place: c'était une partie des habitans de la banlieue que le bourgmestre avait fait prévenir dans la nuit; l'arrivée de ce secours inespéré change la face des choses.

Harrassés de fatigue, accablés sous le poids de leurs armures, pressés par les masses populaires, les nobles reculent en désordre vers la Sauvinière et ne songent plus à combattre; la plupart d'entre eux cherchent un refuge dans les maisons voisines de l'église de St-Hubert; trois à quatre cents se dirigent vers l'église de St-Martin, espérant que la sainteté du droit d'asyle les mettra à l'abri du ressentiment populaire, et que, dans tous les cas, le temple sera pour eux une espèce de citadelle où ils pourront se défendre encore en attendant le comte.

Au même instant arrivent d'un autre côté, par Poyen-Porte, les paysans de Voltem armés de tridents et de faux, de l'autre côté, par les faubourgs de St-Laurent et de Ste-Marguerite, les honneurs, précédés de bannières rouges où brille l'image de St-Léonard leur patron. A l'aspect de ces hommes à la figure noire, semblables à des démons sortant des entrailles de la terre, trois cents nobles, saisis de terreur, se jettent dans l'église. Dupont s'y élance à son tour; mais ils le repoussent. « Va-t'en, traître, s'écrient-ils, c'est à tes perfides conseils que nous devons tout ceci, va demander grâce aux bourgeois tes pareils, nous ne te voulons pas avec nous. »

Se voyant en butte à la haine des deux partis, Dupont furieux veut au moins se venger avant de mourir; il saisit une pièce de bois et la pousseait entre les deux battans de la porte, de manière à la tenir entrouverte: « Par Dieu et

les bestiaux, pour indemniser à dire d'experts les agriculteurs qui auraient essuyé des pertes par suite de l'épizootie.

Nous livrons avec confiance les réflexions qui précèdent à la méditation de notre gouvernement, persuadés que nous sommes qu'il sentira comme nous toute l'importance du sujet qui nous occupe; nous espérons voir cesser bientôt l'inertie de l'autorité dans une question d'un intérêt aussi grave.

LIEGE, LE 16 SEPTEMBRE

Il a été souvent question dans les derniers débats de notre chambre des représentants de l'émigration d'un certain nombre d'ouvriers cotonniers. Les défenseurs des prétentions de la fabrique l'ont présentée comme un signe de détresse. — On a déjà répondu que cette émigration de six ou sept cents ouvriers, dans un laps de temps d'environ cinq années, n'avait rien de si alarmant, que ce mouvement dans une population ouvrière aussi considérable que celle de Gand aurait pu avoir lieu dans l'état ordinaire des choses, et indépendamment des causes auxquelles on l'attribue. — Enfin, on a dit : vous mentionnez bien les ouvriers qui ont quitté la ville, mais vous ne parlez point de ceux qui y sont entrés.

La principale cause de l'émigration, dont on a parlé, est du reste assez connue. — On sait que des fabricants ont quitté la ville de Gand et sont passés en Hollande, pour exploiter le droit de 50 pour cent dont le roi Guillaume a frappé l'entrée des cotons étrangers à Batavia. — Ces industriels ont dû attirer dans leurs nouveaux établissements des ouvriers belges, et ils leur ont offert pour cela une prime ou un salaire plus élevé. — Il n'y a donc rien dans cette affaire de nature à autoriser tant de craintes. — N'a-t-on point vu aussi en Angleterre des émigrations d'ouvriers? On lit dans l'enquête faite en 1824 par ordre du parlement britannique (1) que les deux seuls établissements français de Chailot et de Charenton, comptaient cinq cents ouvriers anglais. — Et la France n'était point la seule contrée où l'on rencontrait des artisans de ce pays, des milliers avaient quitté la terre natale pour venir peupler les ateliers de la Belgique, de l'Allemagne et même de la Pologne. — On ne conclura point certes de ce fait que la fabrique des machines en Angleterre allait en décadence. — Ces déplacements partiels d'ouvriers sont dans le cours naturel des choses.

Du reste ces ouvriers reviennent d'ordinaire dans leur pays. — En effet cette classe a des goûts, des habitudes auxquels, le plus souvent, elle ne peut plus satisfaire à l'étranger. C'est ce qui faisait dire aux ingénieurs anglais consultés lors de l'enquête : « Nous croyons que si la loi qui défend aux artisans de quitter le pays était révoquée, presque tous reviendraient. » En Hollande, par exemple, le pain, la bière, les vêtements, le logement doivent être beaucoup plus cher qu'en Belgique. La religion, les mœurs, le langage différent, et ce sont là autant de causes de nature à ramener bientôt les ouvriers émigrés dans leur patrie.

Les établissements des environs de notre ville ont compté autrefois beaucoup d'ouvriers anglais.

(1) Imprimée à Paris, chez Baudouin, frères, rue Saint-Marc, n° 10.

Saint Lambert, messires, s'écrie-t-il, puisqu'il en est ainsi, aucun de vous n'en réchappera, et nous boirons tous au même hanap. » Voulait-il, en agissant ainsi, donner le change au peuple sur sa trahison? C'est ce que prétendent plusieurs chroniques manuscrites. Quoi qu'il en soit, les nobles se barricadèrent aussitôt dans l'église, tandis que la populace se précipitait sur Dupont, le terrasse, le tue, coupe le corps de traitre en morceaux et se le partage.

La vaste et belle église de Saint-Martin, célèbre dans toute la chrétienté par l'institution de la Fête-Dieu, avait été bâtie au X^e siècle par l'évêque Eracle. Située à l'Ouest de la cité, elle dominait presque tous les points environnants. Souvent elle avait été témoin de grandes et imposantes cérémonies, mais jamais elle n'avait vu un spectacle si étrange. Un peuple furibond l'étreignait de toutes parts et faisait des efforts inouïs pour y pénétrer. Voyant que le choc des poutres les plus lourdes, des blocs de pierres les plus énormes en ébranlait à peine les portes, il renonça à son projet. Un instant les nobles se curent sauvés, mais cet espoir ne tarda pas à s'évanouir. Des amas de bois et de paille, des tonneaux de goudron et d'autres matières inflammables, sont amoncelés sous les murs de l'église. Le feu y est mis aux acclamations de la multitude, et le corps mutilé et déchiqueté de Dupont est la première proie qu'il dévore. A la vue des flammes, les nobles poussent des cris de désespoir; les uns se jettent aux pieds des autels et prient; d'autres courent comme des insensés à travers les nefs et se répandent en imprécations contre Dieu qui les abandonne. L'incendie se propage; les vitraux colorés des ogives éclatent; quelques têtes de nobles apparaissent dans les intervalles vides des cadres de fer; bientôt leurs corps tout en-

Eh bien! la plupart, malgré les salaires élevés qu'on leur donnait sont retournés en Angleterre.

Cette répugnance des ouvriers à se transporter à l'étranger est générale. Un de nos principaux fabricants d'armes avait fait venir, il y a quelques années, des ouvriers de la Suisse, habiles dans l'art de la trempe, ils recevaient un salaire qui s'élevait, pensons nous, au triple de celui qu'on leur donnait chez eux. Cependant tous ont quitté l'établissement où ils étaient employés. — Nous le répétons encore : il n'y a point à s'alarmer au sujet des émigrations de ce genre, nous ne sommes plus au temps où les populations ouvrières se transplantent d'une contrée dans une autre.

La Société de Couillet, qui s'est formée, il y a quelque temps, pour l'exploitation des hauts fournaux et l'exploitation du fer, est sur le point de contracter avec M. Cokerill, de Seraing, un marché de machines à vapeur et autres, pour la valeur de près d'un million de francs.

— La cour de cassation vient de rejeter le pourvoi du nommé N. Duisings, âgé de 88 ans, marchand de porcs, domicilié à Beek (Limbourg), condamné par les assises de la province du Limbourg, en date du 8 juillet 1835, à la peine de mort, comme coupable de tentative d'incendie. L'exécution doit avoir lieu sur la place publique de Tongres. Trente-un moyens de cassation ont été présentés dans cette affaire.

— Le 10 septembre a eu lieu à Grammont la vente publique des chevaux du haras de M. Prosper Spitaels, à Onkerzele. Un seul cheval a été adjugé, il a été payé 1550 francs. Les amateurs n'étaient qu'en petit nombre par suite du mauvais temps et des courses récentes dans les provinces de Liège et de Namur.

— On écrit de Weert, que M. le bourgmestre Beerenbroeck, qui vient d'être élu membre de la chambre des représentants par le district de Ruremonde, a été reçu avec un enthousiasme vraiment extraordinaire, lors de son retour au milieu de ses administrés. Toute la ville de Weert était ornée d'arcs de triomphe, de festons et de guirlandes; une nombreuse cavalcade s'était rendue au devant du représentant, et l'accompagnait lors de son entrée en ville; le son des cloches, et les décharges des armes à feu, annoncèrent son arrivée. La journée s'est passée comme un beau jour de fête, et le soir, les façades de toutes les maisons furent spontanément illuminées.

— L'*Ompartidige* annonce que les prévenus des troubles d'Amsterdam, ont été décrétés d'accusation par la cour de La Haye. L'*Handelsblad* répond que l'instruction n'est pas assez avancée et ne sera pas finie de sitôt.

— Un supplément du *Handelsblad* contient parmi ses annonces le projet de l'emprunt polonais de 150 millions de flor. courant polonais.

— On écrit de Grammont que d'énormes flocons de neige sont tombés, samedi 12, près d'Onkerzele au grand étonnement des habitants de cette commune.

— La pétition à la régence de Louvain pour l'université catholique continue à se couvrir de signatures, il y en a déjà plus de 1400.

— On écrit de Francfort, le 9 septembre :

« Le banquier Charles de Rothschild est parti hier avec sa famille pour Rotterdam, où, à ce qu'on

tiers se montrent, le peuple les aperçoit et dirigeant contre eux de longues perches ferrées servant à conduire les bateaux, les repousse dans l'église. Déjà les flammes serpentent dans l'intérieur du temple et gagnent la charpente. D'inutiles tentatives sont faites par les nobles pour en arrêter les progrès; les murailles se lézardent; des pièces de bois enflammées tombent au milieu d'eux; une fumée suffocante les enveloppe, les aveugle et les fait trébucher à chaque pas contre les débris des statues et des autels qui se renversent. Alors ils se résignent et attendent avec calme l'instant de leur mort. Il approche : un long craquement se fait entendre. Le peuple y répond par un cri de rage, auquel succède un morne silence, qui ne dure qu'un instant. L'église tout entière s'ébranle, la tour s'éroule avec un épouvantable fracas, ensevelissant sous ses décombres, non seulement les malheureux réfugiés dans le temple, mais encore un grand nombre d'hommes du peuple qui s'en étaient imprudemment approchés. (1)

Le comte de Looz parut en ce moment près du faubourg de Ste.-Marguerite; il avait vu de loin les flammes de l'incendie, mais il n'apprit que là les événements de la nuit et le résultat de la lutte. Aussitôt il rebroussa chemin; sa retraite cependant ne s'effectua pas sans difficulté : les paysans de Grâce, de St-Nicolas, de Montegnée et des villages voisins l'attaquèrent, lui tuèrent près de deux cents hommes et le poursuivirent pendant plus d'une heure.

La mort de tous ceux qui avaient cherché un asyle dans l'église, fut loin d'assouvir la fureur du peuple. Les métiers, apprenant que beaucoup de nobles s'étaient cachés dans les

(1) Les bruslans et fricasans tous, sans qu'aucun es' g'hapast de ceste incendie,

apprend, auront lieu les fiançailles de sa fille aînée avec M. Lyonel de Rothschild, fils de M. Nathan de Rothschild de Londres. » (*Mercur de Souabe*.)

— On lit dans une correspondance particulière de Paris en date du 14 :

« Une intervention en Espagne présente peut-être maintenant plus d'obstacles et de dangers qu'il y a deux mois. Il est vraisemblable que la France et l'Angleterre n'auraient recours à cette mesure extrême qu'en cas d'absolue nécessité, pour réprimer, par exemple, des violations de notre territoire du genre de celles que nous avons déjà dû punir et pour éviter des attaques au droit des gens, comme celles que signalait hier avec indignation les journaux anglais et qui ont été commises contre des sujets britanniques.

» On ne peut savoir encore quelle détermination prendront la France et l'Angleterre; mais en considérant les forces dont ces deux gouvernements disposent et la grande habileté qui les distingue, il est impossible de désespérer d'un pays qu'ils ont pris sous leur protection. De quelque manière qu'ils veuillent assurer le salut de l'Espagne, l'Espagne sera sauvée avec ou sans intervention.

Sont nommés dans l'administration des contributions directes, cadastre, douanes et accises :

Le sieur Gravez (J. P.), ci devant inspecteur provincial de première classe du cadastre à Liège, receveur des contributions directes à Verviers, en remplacement du sieur Driesen, décédé;

Le sieur Ramoux (J. E.), actuellement receveur des contributions directes et accises à Lagleize, receveur desdites impositions à Bassevelde;

Le sieur de Chermont (C.), actuellement inspecteur d'arrondissement des contributions directes, douanes et des accises à St. Hubert, est démissionné sur sa demande, et admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Le sieur Degroodt (J. B. C. L.), actuellement commis de première classé des accises à Huy, receveur des contributions directes, douanes et accises à Beaumont;

Le sieur de Meren (J. L. A.), actuellement contrôleur des postes à Herve, est nommé directeur des postes à Dinant, en remplacement du sieur La Raparlier, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Le sieur Stassin (Th. J.), actuellement contrôleur des postes à Dinant, est appelé en la même qualité au bureau de Herve.

Le sieur Bika (J. J. L.), actuellement directeur des postes à Spa, est nommé contrôleur des postes au bureau de Dinant.

Le sieur Bastin (L.), commissaire de police à Liège, est nommé directeur des postes à Spa.

Le sieur Hardy (M. J.) lieutenant colonel de la garde civique du canton de Tongres, est nommé maître de poste en remplacement du sieur Schermbacher (J. Aug.) décédé.

Ensuite du congé signifié à M. de Mondonville; quant à la location de la salle de spectacle de Liège, la commission des actionnaires de la salle susdite, invite les personnes qui désireraient traiter de la direction du théâtre à s'adresser à M. Lemaire, rentier, rue Hors-Château, qui est chargé de donner à ce sujet les renseignements nécessaires.

ETAT CIVIL DE LIEGE, du 15 septembre.

Naissances : 8 garçons, 6 filles.

Décès : 2 garçons, 5 filles, 1 homme, 1 femme, savoir : Guillaume Cnop, âgé de 21 ans, canonnier, à la 6^e compagnie du 3^e bataillon d'artillerie, en garnison en cette ville, célibataire. — Marie Catherine Martiny, âgée de 74 ans, sans prof., rue sur le Chaffour, épouse de Martin Mathias Jacquemin.

maisons voisines de St. Hubert, les envahirent et massacrèrent impitoyablement tous ceux qu'ils y découvrirent. Une femme opulente, Marie De Fooz, parvint cependant à sauver 150 conjurés cachés dans sa maison. Elle eut la présence d'esprit, tandis que le peuple fouillait toutes les habitations voisines, de faire ouvrir les portes de la sienne; elle vint elle-même féliciter les bourgeois et les engager à prendre chez elle tout ce dont ils pourraient avoir besoin après un combat de si longue durée. On applaudit à ce dévouement; et la maison ne fut pas même visitée. Les nobles échappés, par cette ruse, à une mort certaine, allèrent pendant la nuit rejoindre le comte de Looz.

Le peuple livré à lui-même continua ses actes de violence pendant plusieurs jours encore. Arraché à ses métiers et à sa vie paisible, jeté au milieu des troubles politiques, il y porta cet instinct sauvage de mâle énergie, presque toujours généreux dans son principe, mais irritable à l'excès, et mit dans l'accomplissement de sa vengeance une effroyable férocité. Il voulut réaliser contre les nobles, les projets tramés par les nobles contre lui; leurs maisons furent livrées au pillage; eux-mêmes furent indistinctement traqués par toute la ville comme des bêtes fauves, et jusqu'à de pauvres vieillards infirmes furent lancés par les fenêtres et broyés sur le pavé. Ce fut à grand peine que Bouchard et le chapitre arrêtaient enfin la sanglante manifestation des ressentiments populaires.

Après la *Mal St-Martin* (c'est le nom donné par nos chroniqueurs à cette terrible catastrophe), l'histoire n'a plus guère à s'occuper de la noblesse liégeoise. Ce fut là son dernier effort contre le peuple; quelques années encore et les dissensions des familles d'Awans et de Waroux achèveront de la détruire.

ANNONCES.

AU MAGASIN DE PARIS, PIED DU PONT-D'ILE, MAISON ORBAN ET FILS.

L. LEVASSEUR a ouvert un MAGASIN DE PORCELAINES, CRISTAUX, VERRERIES, PARFUMERIES, nouveautés, fournitures de bureaux, registres, etc., etc. Il tient aussi des ouvrages en cheveux tels que tours indéfrisables et à refriquer, nattes, etc., etc., provenant d'une des meilleures fabriques de Paris. Il se charge de fournir dans un court délai, les objets de cette nature, d'après le goût et les indications données. En outre il se charge des emballages d'objets fragiles, à ses risques et périls. Le tout à des PRIX TRÈS MODÉRÉS. 207

On prévient le public qu'incessamment la CLOTURE de l'exposition des AUTOMATES du célèbre JAQUET DROZ, aura lieu. Ces pièces mécaniques sont visibles tous les jours, depuis 10 heures du matin jusqu'à midi et de 3 heures de l'après-midi à huit heures du soir, sur la Batte, dans l'ancienne salle de la Société de Ste. Cécile, n° 1411. 242

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LIÈGE.

FAILLITE DE LA VEUVE SYSTEMANS.

Par jugement du 10 septembre 1835, enregistré, le tribunal déclare la dame veuve Systemans, née Catherine Félicité Delise, négociante, domiciliée à Liège, rue Vinave-d'He n° 38, en état de faillite: — Fixe l'ouverture de cette faillite au 11 août 1835. — Nomme pour remplir les fonctions de commissaire, M. GRISARD, juge-suppléant, et pour remplir les fonctions d'agent M. DOGNEE jeune, avocat. Ordonne l'apposition des scellés et le dépôt de la personne de ladite V^e Systemans, dans la maison d'arrêt pour dette. 242

TROISIÈME COMPAGNIE COMMERCIALE D'ANVERS, AU CAPITAL

DE TRENTE MILLIONS DE FRANCS.

ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE DES HOMMES.

Jeudi, 1^{er} octobre 1835, à 7 heures du soir, les actionnaires de la compagnie commerciale d'Anvers, pour les assurances contre l'INCENDIE et sur la VIE des HOMMES, se réuniront en son domicile, rue de Vénus, n° 758, pour assister à la passation de l'acte constitutif de la société, par-devant M. HANEGRAEFF, notaire royal. En s'adressant à M. M. J. FRESART, banquier, à Liège, on peut se procurer le prospectus et les statuts de cette nouvelle compagnie. Anvers, le 28 août 1835. Le directeur des compagnies commerciales, 154 Auguste MOREL. 242

BELLE VENTE DE BOIS SCIÉS.

MERCREDI 23 SEPTEMBRE 1835, à neuf heures précises, pour tâcher de finir en un jour, dans le chantier du sieur J. Delvaux, sur Avroy, on VENDRA une quantité des plus belles et des plus considérables de BOIS SCIÉS, savoir: une partie extraordinaire de planches; quartiers, barreaux, feuillets et horrons en chêne, fort secs, propres à employer de suite, dont une très-grande quantité de 12 à 20 pieds, propres à faire de beaux planchers; une très-grande partie de pièces de bois, posselets, terrasses et wères, planches et lattes de sapin, et de bois blancs, de toute longueur; planches, quartiers et horrons de hêtre et d'orme; gros horrons de frêne et d'orme, propres aux charbons et carossiers; grosses perches de sapin de Riga, propres à tout usage, plusieurs cents de rais et douves, etc., etc. Argent comptant. 244

VENTE PAR LICITATION.

LUNDI 21 SEPTEMBRE 1835, à dix heures du matin, il sera procédé, à la requête des héritiers de Gilles Romain, décédé aux Frères Célestes, à Liège, par le ministère de M. LAMBINON, notaire, résidant en la même ville, en son étude, sise près de l'Hôtel de Ville, n° 4002, à la VENTE aux enchères publiques des BIENS RURAUX composant la succession dudit défunt; savoir:

Premier Lot.
UNE MAISON, étable et dépendances, avec une demi-verge grande de jardin y contigu, situés à Longdoz, commune de Liège, joignant à MM. Dubois, Henri Pirnay, Sébastien Simonis et autres.

Deuxième Lot.
UNE VERGE GRANDE et dix petites de cotillage, situé à proximité des immeubles qui précèdent, aboutissant à Pierre Magnée, Louis Foidart et autres. Ces immeubles se trouvent à peu de distance de la nouvelle route, du pont de la Boverie à la Bonne Femme, que l'on construit dans ce moment.

Troisième Lot.
ET UNE VERGE GRANDE ET DEMIE de cotillage, situé en Trou-Louette, commune de Grivegnée, tenant à Henri Romain et autres. Les personnes qui auraient des prétentions à charge de la succession dudit Gilles Romain, sont invitées à les faire connaître, en l'étude du notaire LAMBINON, où l'on peut avoir communication des conditions de la vente. 446

VENTE

D'UNE

MAISON DE COMMERCE.

VENDREDI 18 SEPTEMBRE 1835, à deux heures de relevée, au lieu de jeudi 17 SEPTEMBRE, M. LAMBINON, notaire, résidant à Liège, exposera en VENTE publique, en son étude, sise près de l'Hôtel de Ville, UNE MAISON DE COMMERCE, composée de plusieurs pièces au rez-de-chaussée, même répétition à l'étage, bâtiment de derrière, four, fournil, cour, petit jardin et dépendances, cotée n° 657, située rue derrière les Poitiers, Outre-Meuse à Liège, occupée par Dieuonné Dorat. Il y a sécurité pour acquérir et des facilités sous le rapport du paiement. S'adresser au notaire LAMBINON, pour connaître les conditions. 167

VENTE

DE

DEUX MAISONS DE COMMERCE.

MARDI 29 SEPTEMBRE 1835, à 2 heures de relevée, il sera procédé, par devant M. OPHOVEN, juge de paix des cantons Nord et Est de la ville de Liège, en son bureau, rue Neuve, derrière le Palais à Liège, par le ministère de M. LAMBINON, notaire, résidant dans la même ville, à ce commis, à la VENTE aux enchères publiques des IMMEUBLES suivants:

Premier Lot.

UNE MAISON, cour, bâtiments et dépendances, cotée numéro 1099, portant l'enseigne de la Croix, située rue sur la Batte à Liège, joignant à M. Vigneron et à Mlle. Moreau.

Deuxième Lot.

UNE AUTRE MAISON et dépendances, sise rue sur le Foulons, en la même ville, derrière celle qui précède, cotée n° 1067, tenant à M. Cheyron et à Mlle. Moreau. Il y a toute sécurité pour acquérir et de grandes facilités pour le paiement. S'adresser pour connaître les conditions à M. le juge de paix et au notaire LAMBINON, près de l'Hôtel de Ville. 145

A VENDRE

A la houillère de LOFFELD à ANS, lez-Liège, deux très forts CHEVAUX de roulage S'y adresser. 229

On CHERCHE A LOUER pour le 24 décembre prochain ou plutôt, une MAISON assez vaste. S'adresser au bureau de cette feuille. 218

VENTE PAR LICITATION.

Le LUNDI 21 SEPTEMBRE 1835, à 3 heures après-dinée, il sera procédé par le ministère de M. MOXHON, notaire à Liège, en son étude rue Hors-Château, n° 482, à la vente aux enchères d'une GRANDE MAISON, cotée 123, avec cour et terrain en dépendant, située à Liège, rue derrière St-Martin en Ile; Cette maison gagnera considérablement en valeur, et se trouvera dans le plus beau quartier de la ville, lors de l'achèvement de la rue de la Cathédrale, près de laquelle elle vient aboutir. S'adresser pour connaître les titres et conditions au dit notaire MOXHON. 183

VENTE AUX ENCHÈRES,

POUR SORTIR D'INDIVISION.

LE MERCREDI 23 SEPTEMBRE 1835, à neuf heures du matin, les héritiers de Marie Catherine HENRARD, feront VENDRE aux enchères, par le ministère du notaire BOU-LANGER, en son étude à Liège, rue Hors-Château, n° 448, les RENTES et les IMMEUBLES ci-après désignés dépendant de la succession, savoir:

Premier lot.
Une rente de 6 francs 68 centimes, due par Laurent Ransy et Marguerite Henrard, son épouse, de Herstal.

Deuxième lot.
Une rente de 88 francs 88 centimes, due par Pierre Roskam, de Liers.

Troisième lot.
Une rente de 139 francs 79 centimes, due par Théodore Parent et son épouse, de Rocourt.

Quatrième lot.
Une rente de 88 francs 88 centimes, due par Théodore Parent de Rocourt.

Cinquième lot.
Une pièce de terre située au chemin des Naiveux, partie sous la commune de Herstal, et partie sous celle de Vivegnis, joignant du midi à la demoiselle Pirlot.

Sixième lot.
Un petit terrain, situé sous les vignes de Hayeneux, contenant deux perches, joignant d'aval et vers Meuse à Joannès Henrard.

Septième lot.
Un pré en Marexhe, commune de Herstal, contenant trois perches 67 aunes, joignant d'amont à Jean Delarge, d'aval à Joannès Remi et autres.

Huitième lot.
Un verger garni d'arbres à fruits, situé au commencement de la Petite Voie à Herstal, contenant quatorze perches soixante quatre aunes.

Nuvième lot.
Une maison, enseignée autrefois du Cœur d'or, avec jardin par derrière, situé en Hayeneux, commune de Herstal.

Dixième lot.
Une maison, sise à Liège, rue Féronstrée, n° 576, faisant face aux bâtiments de l'hospice civil. On peut prendre dès à présent connaissance des titres de propriété et des conditions de la vente en l'étude dudit notaire. 474

AVIS POUR SURENCHERIR,

Et vente avec grande facilité pour le paiement du prix dont les deux tiers pourront même rester convertis en rente.

Par procès-verbal d'adjudication, reçu par M. MOXHON, notaire à Liège, le 10 SEPTEMBRE 1835, les immeubles suivants ont été adjugés, savoir:

Premier lot.

Une belle et grande MAISON, en très bon état et propre à tout commerce, ayant deux façades, l'une rue de la Régence, l'autre place Saint Denis, n° 744, à Liège, pour le prix de 22,500 FRANCS.

Deuxième lot.

Un JARDIN, clos de murs et garni d'arbres fruitiers, en plein rapport, avec maisonnette et cave, situé à Liège rue Roture, n° 7 tenant d'un côté à M. Lahaye, de l'autre à M. Saive, devant à la rue, et derrière à la Rivelette pour le prix de 2,100 FRANCS.

Aux termes des conditions de la VENTE, toute personne solvable peut, pendant les 15 jours qui suivront celui de l'adjudication, surenchérir d'un vingtième du prix chacun des immeubles susdits, à charge d'en faire la déclaration par acte devant ledit notaire MOXHON. 228

BOURSES.

PARIS, LE 14 SEPTEMBRE.

FONDS PUBLICS.	COURS précéd.	COURS DU JOUR.
Cinq pour cent J. du 22 mars.	107 15	107 35
Fin courant. Liquid.	107 35	107 40
Trois pour cent.	79 80	79 80
Fin courant. Liquid.	79 90	79 90
Napolitains.	97 70	97 80
Fin courant.	00 00	97 90
Rente perp. (Espagne).	30 1/8	30 3/8
Fin courant.	00 00	00 00
Emprunt Guebhard.	31 1/2	31 0/0
Rente d'Esp. 3 % J. du 1 ^{er} avril.	49 3/4	49 1/4
Fin courant.	00 0/0	00 0/0
Cortès.	30 1/4	30 0/0
Dette différée.	12 1/4	12 1/4
Coupons cortès.	15 3/4	16 1/4
Emprunt Ardoin.	37 1/2	37 0/0
Emprunt romain. J. de juin.	104 3/4	104 3/4
Belge. J. du 1 ^{er} mai.	000 00	000 00
Fin courant.	000 00	000 00
Banque de Belgique.	414 00	000 00

AMSTERDAM, LE 14 SEPTEMBRE.

Dette active.	54 3/16	Rente française.	90 0/0
différée.	0 0/00	Métalliques.	99 3/4
Billet de chance.	23 7/8	Russie, H. et C.	104 3/8
Syndic. d'amor.	93 7/8	Esp. rente perp.	29 3/8
3 1/2.	78 1/4	Naples falconnet.	00 0/0
Soc. de comm.	000 0/0	Bresiliens.	86 3/8

ANVERS, LE 15 SEPTEMBRE.

CHANGES.

	COURTS JOURS	DEUX MOIS.	TROIS MOIS.
Amsterdam.	5/8 0/0 perte P		
Rotterdam.	3/4 0/0 perte		
Paris p ^r fr. 100.	fl. 47 5/16 A	fl. 47	A 46 7/8
Lond. p ^r Estr.	fl. 12 15 0/0 A	fl. 12 07 1/2	
Hamb. p ^r 40 MB	35 5/16 A	35 1/8	A 35
Bruxelles.			
Gand.	1/4 0/0 p.		

FONDS PUBLICS.

FONDS.	INT.	COURS.
VILLE		
D'ANVERS.	n° fl. 500	149 P
Dette act.	5	104 3/4 A
diff.	43	A
BELGIQUE.		
Emp. 48 m.	5	100 1/4 A
A. B. 1835.	98 1/2 A	
Ac. de la B.		
HOLLANDE.		
Dette act.	2 1/2	88 1/4 A et 99
Rte remb.	2 1/2	
AUTRICHE.		
Métalliq.	5	102 1/2 A
Lots fl. 100.	256	P
fl. 250.	4	417 P
fl. 500.	4	689 P
POLOGNE.		
Lots fl. 300.		124

BRUXELLES, LE 15 SEPTEMBRE.

Em. R., fin et.	100 3/8 A	Naples.	91 1/2
p ^r 1 moi.	100 1/2 dt (P)	Rome.	100 0/0
Dette active.	53 3/4 P	Bres. Rothsc.	85 3/4
E. de 1832.	97 1/2 P	E. Ardo. 1835.	37 0/0
Act. Soc.-Gén.	800 A 0/0 P	Empr. Guebh.	30 1/2
S. de c. de cv.	124 0/0 P	P. à Amst.	30
Banq. de Belg.	110 A 110 1/4 P	Fin courant.	29 3/4
S. du c. de S. O.	112 A 112 1/2 P	D. différée.	42 1/2
S. Hauts-Fourn.	000 0/0	Cortès à Paris.	00 0/0
Banq. fonc.	98 7/8 99 99 1/2 A	à Londr.	26 3/4
S. du Cha. Flenu.	112 1/2 P	Coup. Cortès.	46 0
Gal.-Rus. ad. Br.	00 0/0		
Dette act. Holl.	00 0/0		
Syndi. d'amorti.	00 0/0		
Losr. av. coup.	00 0/0		
inscript.	000 0/0		
Métalliques.	402 3/4		

MARCHÉ DE HASSELT, du 15 septembre.

From. Phect. 14-10 — Seigle, 9-20 — Orge, 9-10 — Sarrasin, 8-50 — Avoine, 8-75 — Genièvre, à 10 degr. 38. — Beurres, kilog. 1-70.

H. Lignac, imp. du Journal, rue du Pot-d'Or, n° 622 à Liège